

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE  
« LE HAMEAU DE LA CLAIRIERE »  
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
25 MARS 2006**

L'assemblée se tient au château de Belleville. La séance ouvre à 10 h 30, après recueil des signatures des membres présents et représentés et comptabilisation des points.

Monsieur Vergely, président de l'ASL, remercie les personnes présentes et ouvre la séance.

Les différents membres du bureau sont présents, à l'exception de Madame Gourdin, excusée.

Leurs noms et attributions sont rappelés ci-dessous :

Président : M. VERGELY  
Espaces verts : Mmes HASCOET et  
GOURDIN  
Secrétaire : Mme CHAMPION

Architecture : M. BOUREE  
Eclairage : M. FLEISCHMANN  
Voirie : M. BADOUAL  
Trésorier : M. MENNECIER

Les mandats de Mmes CHAMPION, HASCOET, GOURDIN et de MM FLEISCHMANN et MENNECIER arrivent à échéance.

Conformément à l'article 12- titre 2 des statuts, sont nommés :

Madame Champion et Madame Villedieu, secrétaires de séance ;  
Monsieur Gagne et Monsieur Fleischmann, scrutateurs.

86 propriétaires sont présents ou représentés, totalisant 99481,05 (quatre vingt dix neuf mille quatre cent quatre vingt un point virgule cinq centième) points sur 257262 (deux cent cinquante sept mille deux cent soixante deux), soit 38,67 % des points. (Annexe 1)

**Le bureau note encore une faible mobilisation des propriétaires. Le bureau rappelle qu'il est possible de donner des pouvoirs aux différents membres du bureau ou à des voisins. Ce geste ne demande pas beaucoup d'énergie ni de temps à chacun. Il est important que chacun s'implique. De plus, pour nous, c'est un surcroît important de travail car nous sommes obligés de faire signer la remise de compte-rendu aux personnes absentes. N'oubliez pas que nous sommes bénévoles.....**  
**Mais pour finir sur une note plus optimiste, merci à ceux qui sont venus ou se sont faits représenter !**

Monsieur Vergely rappelle l'ordre du jour :

1. Compte- rendu d'activité et rapport moral ;
2. Présentation des comptes 2005 et vote pour approbation ;
3. Vote du budget prévisionnel 2006 ;
4. Vote de la résolution 1 : Imputation de frais de mutation lors de la vente de maisons;
5. Elections de nouveaux syndics.

## 6. Intervention du groupe 20km/h

### 1. **Rapport moral**

#### a) **Point sur les espaces verts (présentation de Corinne Hascoët) :**

##### **Rappel sur le contrat passé avec la société SEVE :**

Cette société est chargée, dans le cadre du contrat, de:

- ✓ Tondre les pelouses
- ✓ Epandre de l'engrais et de l'anti-mousse
- ✓ Bécher, délimiter et désherber les massifs
- ✓ Tailler et traiter les arbustes et les haies
- ✓ Désherber les allées
- ✓ Ramasser les feuilles d'octobre à décembre
- ✓ Nettoyer hebdomadairement (ramassage des bouteilles et des papiers)

Cette société assure, hors contrat et moyennant finances supplémentaires :

- ✓ L'élagage des arbres
- ✓ Fourniture et remplacement des végétaux
- ✓ Réparation des dégradations diverses

Le bureau projette de faire des plantations et de rénover les pelouses.

Tout ceci explique le budget important alloué aux espaces verts.

Le bureau constate que des dégradations volontaires surviennent régulièrement : vols de plantes, dégradations par les voitures et les deux-roues, arrachage des plantes...etc.

#### b) **Point sur la voirie : rétrocession (présentation d'Henri Badoual)**

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la rétrocession de la voirie de notre Allée à la mairie de Gif, lors du Conseil Municipal du 14 Mars 2006. La voie principale (notre rocade : 5564 m<sup>2</sup>) est donc rétrocédée et va donc faire partie du domaine public communal. Les plans du géomètre ont été remis au cadastre et à la mairie et le dossier est en cours d'enregistrement auprès de la Préfecture.

La signature devant notaire devrait avoir lieu courant juin.

#### c) **Commission architecture (présentation de Jean-Eric Bourée)**

##### M. Bourée explique le rôle de cette commission :

Il est nécessaire de respecter l'harmonie extérieure des pavillons dans les quartiers, harmonie créée initialement sur la base d'un choix judicieux de l'architecte : matériaux, dessins, implantation, couleurs imposées. Cela permet de limiter le fleurissement de vérandas, châssis de toit, portails, volets et autres constructions non conformes.

87 dossiers ont été étudiés cette année par la commission d'architecture de l'ASL Chevry2, dont 14 concernant La Clairière (9 aménagements de combles, 3 fermetures de porches et 2 vérandas)

La mairie refuse beaucoup de dossiers au départ puis en accepte quelques uns par la suite, après intervention de la commission, qui propose des aménagements, ou des dérogations.

M. Bourée explique également le PLU ou Plan Local d'Urbanisme, plan qui entrera en vigueur en 2007 et qui sera consultable de juin à octobre 2006 dans les mairies.

Ce plan vise à remplacer le règlement d'aménagement de zone (RAZ) de Gif Chevry et le plan d'occupation des sols (POS) de Gif Vallée par un document commun aux 2 parties de Gif. Ce plan concerne les constructions nouvelles de pavillons mais par la suite s'appliquera aux modifications des constructions existantes. Ce plan est, sur un certain nombre de points, plus restrictif que le RAZ actuel.

**d) Eclairage (présentation de Michel Fleischmann)**

La présentation de M. Fleischmann, reproduite en annexe 2 montre la nette progression du vandalisme, qui grève pour beaucoup le budget de l'ASL.

La mairie propose de prendre à sa charge l'exploitation des candélabres (consommation et remplacement d'ampoules), à condition que le réseau soit aux normes électriques, ce qui explique les actions de maintenance à venir (dernière diapositive).

Par ailleurs, le bureau a décidé, pour des raisons de sécurité, de faire consolider l'ensemble des mâts enterrés par la pose d'un plot de béton au pied des mâts.

**e) Point télévision (présentation de Philippe Vergely)**

Depuis le 31/03/2005, il est possible de recevoir la TNT.

Quatre pannes majeures ont été enregistrées en 2005, dont une due à un acte de vandalisme.

Le réseau vieillit, le matériel de rechange n'existe plus. L'ASL de Chevry 2 a lancé un audit en vue d'une rénovation du réseau. Une proposition de rénovation partielle du réseau sera à l'ordre du jour de la prochaine AGO de l'ASL de Chevry 2 en avril.

L'antenne doit être déplacée suite au procès dont nous avions parlé l'an dernier, ce qui alourdit un peu le budget 2006.

Certaines personnes reçoivent mal la télé. Cela peut être dû à des relais défectueux.

En cas de problème, veuillez contacter le numéro suivant :

**Urgence télévision : 06 32 42 56 99**

**f) Point habitants relais (présentation de Philippe Vergely)**

Pour la deuxième année consécutive, la délinquance baisse à Gif : - 23 % par rapport à l'année dernière.

Cependant, il est constaté une augmentation de la consommation conjointe d'alcool et de cannabis, ce qui fait des ravages et augmente les réactions violentes.

De nombreuses actions de prévention sont menées par la gendarmerie, les parents d'élèves mais ces derniers trouvent peu d'échos, ce qui est dommage car nos jeunes sont malheureusement concernés par ce problème.

**2. Approbation des comptes de l'exercice 2005**

M. Mennecier présente les comptes d'exploitation et le bilan de l'exercice 2005.  
Les frais spéciaux sont en augmentation (rétrocession et frais de géomètre, vandalisme et remplacement de candélabres).  
Les charges de l'ASL Chevry 2, budgétées chaque année mais jamais réclamées depuis 2000, ont été effectives cette année.  
D'autres prévisions de charges ont été plus faibles que prévues, ce qui a permis de respecter le budget.  
L'approbation des comptes est soumise au vote.

**L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et donne son quitus pour l'exercice 2005.**

### **3. Vote du budget prévisionnel 2006**

Le budget prévisionnel 2006 prévoit une augmentation des charges afin de faire face aux dépenses liées au déplacement de l'antenne de télévision, à la mise aux normes du réseau électrique et à la consolidation des mâts. Pour que l'augmentation des charges soit supportable, le bureau puisera dans la réserve et la reconstituera sur 3 ans (voir annexe 3).  
Le budget est soumis au vote

**L'assemblée approuve le budget prévisionnel à l'unanimité**

### **4. Vote de la résolution 1 relative à l'imputation de frais de mutation lors de l'achat d'une maison**

Le bureau supporte, à chaque vente d'une maison, des frais de courrier, envois en recommandé, photocopies.

Le bureau propose donc l'autorisation de faire imputer par les notaires, sur frais d'acte, 15 € de frais de mutation à rétrocéder à l'ASL. Le notaire se chargera de répercuter cette dépense soit auprès de l'acheteur, soit auprès des vendeurs, soit aux deux.

**L'assemblée adopte la résolution à la majorité (94,01%)**

Quatre abstentions : M. Lichtner (N°135 ; 1201,15 points) ; M. Zucchet (N°164 ; 1434,6 points) ; M.Peyrot (N°174 ; 1065,4 points) et M. Lasne (N°224 ; 1082,4 points).

Un contre : M. Gabriel (N°132 ; 1174,15 points)

### **5. Election des syndics**

Les mandats de Mmes Champion, Hascoët et Gourdin et ceux de MM Fleischmann et Mennecier arrivent à échéance. Chacun se représente à son poste.

M.Mennecier est débordé et demande d'avoir un trésorier suppléant pour le seconder dans sa tâche. Mme Lavole (N°160) se propose.

**Mmes Champion, Hascoët, Gourdin et Lavole, MM Fleischmann et Mennecier sont élus à l'unanimité.**

Le bureau et l'assemblée remercient vivement madame Lavole pour sa candidature.

## **6. Bilan des actions menées par le groupe 20km/h**

MM Lebeau (N°194) et M. Denis (N°167) ont monté un groupe de discussion pour mettre en place des actions de sensibilisation aux dangers de la vitesse. M. Badoual a accepté dès le départ de rejoindre ce groupe où toute personne est la bienvenue. (mail: objectif20kmh@hotmail.fr)

Les membres du groupe rappellent que la vitesse est limitée à 20 km/h par arrêté municipal dans les lotissements. Beaucoup de personnes continuent à rouler trop vite malgré les deux campagnes de sensibilisation effectuées très appréciées par les participants: distribution de tracts à l'entrée du lotissement et discussion avec les conducteurs.

Les personnes interrogées reconnaissent qu'elles vont trop vite soit par ignorance soit par oubli.

Le groupe rappelle qu'un choc à 50 km/h équivaut à une chute du troisième étage...

Un des projets du groupe est l'installation de panneaux clignotants aux entrées du lotissement affichant alternativement la limitation de vitesse 20 Km/h et un panneau « danger enfants », et qui ne sont actifs qu'aux heures chargées. L'installation de ces panneaux coûte 2200 € par panneau et globalement reviendrait à 20 € par maison.

Il reste à obtenir de la mairie soit un financement de ces panneaux soit au minimum une autorisation de mise en place de ces derniers puisqu'à partir de maintenant, la voirie est rétrocédée.

Il est éventuellement possible d'envisager à la place, ou en 2<sup>ème</sup> action en cas d'échec, l'installation de ralentisseurs.

L'assemblée ne peut voter en ce jour (frais d'investissement non budgété à ce jour et autorisation et/ou participation de la mairie à obtenir) mais est prête à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour voter une résolution visant à installer des panneaux à l'entrée du lotissement ou tout autre action visant à obtenir une diminution de la vitesse dans le lotissement.

Entre temps, le bureau rappelle qu'il faut être vigilant et qu'il faut également que l'interdiction de stationnement dans les intersections soit respectée pour que les automobilistes aient une bonne visibilité et ne soient pas obligés de se déporter sur la voie de gauche par exemple.

**Pour conclure ce compte-rendu, le bureau remercie toutes les personnes présentes qui ont largement participé à rendre cette rencontre très agréable.**

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 12 h 30.

Pour le bureau, la secrétaire

**ANNEXE 1**

**ANNEXE 2**

**ANNEXE 3**